



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٥٤+ ف٥٤٣٥٥٩٤+ | ٥٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 15/11/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AIR LIQUIDE SA »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 15 novembre 2018 la note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société «AIR LIQUIDE SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 1 500 000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Air Liquide Maroc et SOMATI

La souscription au Maroc aura lieu le 16 novembre 2018. Le prix de souscription s'établit à 87,09 euros soit 943,08 DH.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le règlement du PEGI du Groupe Air Liquide du 22 juillet 2005 et son avenant du 1^{er} août 2008 et sa mise à jour de mai 2013 ;
- Le Document de Référence 2017 déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2018 sous le numéro D.18-0107.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/032/2018

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma